



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 7 novembre 2016 - N° 139/H030

Commission Système financier et financement de l'économie

Programme statistique 2017

AVERTISSEMENT : cette compilation reprend les avant-projets transmis entre mai et juillet 2016 au Département de la coordination statistique et internationale de l'Insee à sa demande. Elle ne rend pas compte des modifications intervenues ultérieurement.

	<i>Page</i>
BANQUE DE FRANCE	
STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES Direction générale des statistiques - Direction des statistiques monétaires et financières	2
STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR Direction générale des statistiques - Direction des enquêtes et statistiques sectorielles	6
STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS Direction générale de la stabilité financière et des opérations Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché	8
STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF Direction générale des activités fiduciaires et de place - Direction des entreprises	10
STATISTIQUES SUR LES BANQUES ET SUR LES ORGANISMES D'ASSURANCE Banque de France - Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (SG-ACPR)	12
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE Insee - Direction des études et des synthèses économiques Département des comptes nationaux	16
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS Direction générale des Finances publiques (DGFIP) Bureau des études et statistiques fiscales (bureau GF-3C)	17

STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des statistiques

Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF)

1. Exposé de synthèse

Un premier volet d'analyse méthodologique sera conduit sur l'évolution des statistiques européennes compte tenu de la nouvelle collecte granulaire sur les opérations de crédit adoptée en 2016 pour mise en œuvre en 2018. Au niveau national, les analyses et publications seront enrichies dans les domaines où les collectes ont sensiblement évolué en 2016 (inclusion bancaire et assurances notamment).

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La Banque de France fera évoluer la collecte de l'Observatoire de l'épargne réglementée suite à l'entrée en vigueur de la Loi Eckert (ajustement de l'information sur les livrets inactifs) et potentiellement dans le cadre du projet de loi Sapin II (option solidaire jointe au Livret Développement Durable).

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

Néant

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Néant

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

Suite à l'entrée en vigueur de la Directive Solvabilité II et du règlement BCE n° 1374/2014 relatif aux obligations de déclaration statistiques applicables aux sociétés d'assurance, ces dernières remettent depuis mai 2016 de nouveaux états comptables. Par exemple, la fréquence de remise du portefeuille titre-à-titre est désormais trimestrielle. La diffusion de nouvelles séries et l'enrichissement des publications sur le secteur des assurances est envisagée sur la base de ces nouveaux états.

Compte tenu de l'arrêté du 9 mars 2016 pris en application de l'article R. 312-13 du code monétaire et financier et fixant la liste, le contenu et les modalités de transmission des informations transmises à l'Observatoire de l'inclusion bancaire, son rapport annuel sera enrichi de nouvelles analyses quantitatives et qualitatives.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1. Aspects « Territoires »

Néant

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

3.4. Aspects « européens »

L'adoption du règlement ECB/2016/13 relatif à la mise en place d'une collecte de crédit granulaire (ligne-à-ligne) au niveau de la zone euro se traduira par une montée en puissance du travail des équipes dédiées à ce projet, tant au niveau européen qu'au niveau de chaque banque centrale nationale. Ces travaux se matérialiseront par la finalisation et la publication de documents sur le site de la BCE (notamment l'Orientation et le Manuel à destination des déclarants). L'année 2017 sera consacrée à la préparation à la première remise de données à la BCE (septembre 2018), notamment via un échange continu avec les déclarants, ainsi qu'à l'examen des rationalisations en conséquence possibles d'autres collectes statistiques européennes.

4. Opérations répétitives

Statistiques monétaires :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Bilan mensuel des institutions financières monétaires	BDF-DGS –DSMF-SSE	Transmission à la BCE
Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit	BDF- DGS –DSMF -SSE	Transmission à la BCE
Statistiques trimestrielles concernant les entreprises d'investissement	BDF-DGS-DSMF-SSE	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France

- Suivi quantitatif et qualitatif mensuel et trimestriel de la collecte statistique requise par la BCE
- Suivi mensuel et trimestriel des opérations de dépôts, de crédits et de portefeuille titres des IFM, par secteur/pays de la contrepartie ou par devise
- Publication de Stat info sur les évolutions monétaires, les conditions des dépôts et crédits octroyés par les IFM
- Mise à disposition des séries statistiques détaillées sur le site « Webstat-Banque de France »

Statistiques financières nationales :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Collecte trimestrielle et annuelle de données sur l'épargne réglementée	BDF- DGS - DSMF - SAFIN	Alimente notamment le rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée
Collecte trimestrielle et annuelle de données sur l'épargne réglementée – volet accessibilité bancaire	BDF- DGS –DSMF - SAFIN	Alimente notamment le rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire
Enquêtes mensuelle et trimestrielle auprès des banques sur la distribution du crédit	BDF- DGS –DSMF -SAFIN	Transmission à la BCE Publication d'un Stat Info
Statistiques trimestrielles sur le coût du crédit aux entreprises	BDF- DGS –DSMF -SAFIN	Publication d'un Stat Info

- Suivi trimestriel des crédits aux microentreprises
- Suivi mensuel et publication des dépôts et des crédits bancaires par département (« centralisation financière territoriale »)
- Suivi trimestriel des crédits nouveaux à l'habitat
- Calcul des taux de l'usure
- Bilan mensuel statistique de la Banque de France

Comptabilité nationale financière :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Comptes nationaux financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs	BDF-DGS- DSMF-SESOF	Transmission à la BCE (protocole de transmission BCE 2013/24), aux services utilisateurs de la BDF et mise en ligne des séries et publication d'un Stat Info sur le site de la BDF
Comptes nationaux financiers annuels consolidés et non consolidés	BDF-DGS- DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat (tableaux 6 et 7 du protocole de transmission SEC2010)
Comptes financiers trimestriels des APU et transmission à l'INSEE des éléments de calcul de la dette publique trimestrielle	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat (tableau 27 du protocole de transmission SEC2010), à l'INSEE et mis en ligne sur le site de la BDF
Annual Public Finance Report	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à la BCE deux fois par an (avril/octobre, protocole de transmission 2013/23)
Tableau de suivi des mesures de soutien au secteur financier	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à la BCE deux fois par an (avril/octobre)
Questionnaire sur la structure de la dette	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission annuelle à Eurostat (fin mai)
Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à l'INSEE
Calcul des intérêts reçus et versés par les agents économiques et des SIFIM annuels	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à l'INSEE
Mise à jour trimestrielle du référentiel de comptabilité nationale (secteur des institutions financières et des administrations publiques)	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission aux services utilisateurs de la BDF et mise en ligne sur le site de la BDF
Statistiques structurelles sur les établissements de crédit (SBS)	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat via l'INSEE
Statistiques structurelles sur les établissements de crédit (SSI)	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission annuelle à la BCE
Statistiques sur le secteur financier (filiales d'entreprises étrangères - FATS inward)	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat
Reporting sur les OFIs	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission trimestrielle à la BCE
Financial Access Survey	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission annuelle au FMI fin mai
Special Data Dissemination Standard Plus	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission trimestrielle au FMI
Coordination (BDF-DGS et ACPR) de la production des indicateurs de solidité financière du FMI	BDF DGS- DSMF-SESOF	Indicateurs mis en ligne sur le site du FMI
Statistiques sur les placements et endettement des ménages	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission trimestrielle à l'OCDE

Publications :

- Comptes financiers trimestriels des agents non financiers (ANF)
- Endettement des ANF résidents (trimestriel)
- Taux d'endettement des ANF : comparaisons internationales (trimestriel)
- Tableau de bord sur l'épargne des ménages (trimestriel)
- Le patrimoine économique de la Nation (conjointement avec l'INSEE, annuel)
- Les placements financiers des ménages (ponctuel, avec l'ACPR)

Autres intermédiaires financiers (OPC, sociétés d'assurance, organismes de titrisation) :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Statistiques mensuelles et trimestrielles en encours et en flux sur les actifs et passifs des OPC, statistiques mensuelles sur la performance des OPC	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France, publications de deux stat info (mensuel et trimestriel) sur le site de la Banque de France
Statistiques trimestrielles en encours et en flux sur les actifs et les passifs des véhicules de titrisation	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France
Statistiques trimestrielles sur les actifs et les passifs des assurances, en encours et en flux	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France, publication d'un stat info sur le site de la Banque de France. Enrichissement des données dans le cadre de Solva2.
Mise à jour et envoi à la BCE de la liste des OPC monétaires et non monétaires (flux quotidien)	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France
Mise à jour et publication trimestrielle de la liste des organismes de titrisation enregistrés en France	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France ; publication sur le site de la Banque de France
Statistiques sur les investisseurs institutionnels (Assurances et OPC)	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission trimestrielle à l'OCDE et à la BRI
Statistiques structurelles sur les entreprises d'assurances	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à Eurostat
Statistiques sur les entreprises d'assurances filiales d'entreprises étrangères (FATS inward)	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à Eurostat via l'INSEE
Statistiques trimestrielles sur les risques assurés par les assureurs crédits ayant une activité en France	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à la DG Trésor et à l'ACPR
Statistiques sur le système bancaire parallèle	BDF-DGS-DSMF-SEFT SESOF-SSE	Transmission au FSB (BRI)

Publications :

- Fonds d'investissement
- Assurances (avec l'ACPR)
- Placements financiers des ménages (avec le SESOF et l'ACPR)
- Rapport de l'Observatoire de l'Épargne réglementée

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'initiative d'un dictionnaire de données commun aux collectes statistiques et prudentielles lancée en 2016 à un niveau européen se poursuivra en 2017 (projet BIRD – banksintegrated reporting dictionary). Elle associe la BCE, des banques centrales nationales, des autorités nationales de supervision et des banques avec pour objectif de simplifier à terme la collecte d'informations bancaires et en conséquence de limiter la charge liée aux reportings européens.

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des statistiques

Direction de la balance des paiements (DBdP)

Direction des enquêtes et statistiques sectorielles (DESS)

1. Exposé de synthèse

La Banque de France est chargée par le législateur d'élaborer la balance des paiements et la position extérieure de la France (article L 141-6 du Code monétaire et financier). Cela est effectué dans le cadre fixé par l'Orientation de la Banque centrale européenne du 16 juillet 2004 relative aux obligations de déclaration statistique concernant les statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale.

L'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure repose sur des sources multiples, principalement en provenance du secteur financier et des entreprises non financières.

La collecte des données auprès des entreprises financières est réalisée dans le cadre du dispositif SURFI (Système Unifié de Reporting Financier), système de collecte d'informations comptables, prudentielles et statistiques auprès des établissements agréés par l'ACPR. Outre les statistiques de balance des paiements et de position extérieure, ces informations contribuent à l'établissement des « ForeignAffiliatesTrade Statisticsoutwards » du secteur bancaire et des statistiques bancaires internationales de la BRI par la direction de la balance des paiements (DBdP).

La collecte de données auprès des entreprises non financières est assurée par la direction des enquêtes et statistiques sectorielles (DESS). Cette collecte est effectuée sous forme d'enquêtes et de déclaration directe par les entreprises. Outre les statistiques de balance des paiements et de position extérieure, ces informations contribuent aux statistiques de l'OCDE, d'EUROSTAT et du FMI sur les investissements directs. L'abandon du système de reporting par les banques pour compte de tiers a conduit la DESS à développer la collecte sous forme d'enquêtes. Le système des enquêtes s'est étoffé en 2012 et a été adapté aux normes du nouveau manuel de la Balance des Paiements et de la position extérieure « BPM6 ».

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

À l'occasion du dépôt en septembre 2016 du dossier de demande de renouvellement du label des enquêtes ECO et EFI, la DESS pourra proposer des aménagements de l'une et/ou l'autre de ces enquêtes.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

Néant

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

Néant

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1. Aspects "territoires"

Néant

3.2. Aspects "environnement et développement durable"

Néant

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

3.4. Aspects « européens »

Les évolutions des statistiques de balance des paiements, position extérieure, et les modules statistiques liés (statistiques sur les échanges de biens, de services, d'investissement direct et FATS) font l'objet d'une gouvernance définie par les règlements statistiques du Conseil et par les statuts de la Banque centrale européenne. Le 'Committee on Monetary, Financial and Balance of Payments Statistics' (CMFB) assure la coordination entre le système statistique européen et le système européen de banques centrales.

4. Opérations répétitives

La DESS conduit les enquêtes suivantes :

- Enquête sur les stocks et les revenus des investissements directs français à l'étranger, réalisée avec le concours du réseau de la Banque de France.
- Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) : elle vise à collecter des informations sur les échanges internationaux de service, décomposés par type de service et par pays. Elle complète les déclarations des 580 déclarants directs généraux. Elle a été examinée par le Comité du Label pour une nouvelle période de 5 ans.
- Enquêtes sur les créances et dettes commerciales des entreprises résidentes (ECO) : annuelle et trimestrielle
- Enquêtes sur les créances et dettes financières des entreprises résidentes vis-à-vis des entreprises non-résidentes (EFI) : annuelle et trimestrielle

La DESS utilise aussi le fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la direction des entreprises de la Banque de France (DGAFP) pour alimenter les stocks d'investissements directs étrangers en France et les revenus de ces investissements. Elle exploite enfin les déclarations d'exportations et d'importations de services des entreprises françaises vers les et en provenance des pays de l'UE (Direction de la Douane et des Droits Indirects, DGDDI) ainsi que les fichiers échanges de biens (DGDDI), les bases LIFI et ESANE de l'Insee.

Les données sont intégrées dans les différentes lignes de la balance des paiements (services, revenus, investissements directs...) et accessibles sur le site internet de la Banque de France, notamment via la base de données interactive Webstat.

La Banque de France publie également :

- mensuellement, un Stat Info consacré à la balance des paiements
- trimestriellement, un Stat Info consacré aux émissions et détentions de titres
- annuellement, le Rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure de la France
- un article dans son bulletin trimestriel, consacré aux évolutions de la détention des actions du CAC40 par les non-résidents
- deux notes annuelles sur les stocks d'investissements directs français à l'étranger et les stocks d'investissements directs étrangers en France.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

La Banque de France poursuit une politique d'amélioration continue de ses dispositifs permettant de faciliter les remises par les banques et les entreprises (évolutions régulières du portail ONEGATE permettant la transmission dématérialisée ; ce portail inclut notamment une fonctionnalité dite « formulaire » permettant la mise en place de collectes simplifiées ciblées sur des populations précises).

STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

BANQUE DE FRANCE

Direction générale de la stabilité financière et des opérations

Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

1. Exposé de synthèse

La Direction des Systèmes de Paiement et des infrastructures de Marché envisage de mener un projet de fusion de ses systèmes d'information pour regrouper l'infocentre contenant les statistiques collectées dans le cadre de la surveillance des moyens de paiement scripturaux et celle collectées dans le cadre de la surveillance des infrastructures de marché.

De plus, dans le cadre de l'entrée en vigueur en août 2014 du règlement européen n° 795/2014 portant sur la supervision des systèmes de paiement d'importance systémique, la direction envisage d'augmenter la granularité des données collectées auprès des systèmes de paiement de masse.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

Néant.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Néant.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

De nouveaux reportings à la BCE sur une base trimestrielle sont en cours d'élaboration dans le cadre de la surveillance des systèmes de paiement d'importance systémique, qui concerne en particulier CORE(FR), géré par l'opérateur STET, et dont la conduite de la surveillance est dévolue à la Banque de France au sein de l'Eurosystème.

De plus, la Direction des Systèmes de Paiement et des infrastructures de Marché envisage l'évolution de la granularité des données collectées auprès de CORE passant de données agrégées mensuelles à des données quotidiennes.

La mise en place de T2S et la migration d'Euroclear en septembre 2016 nécessitent des évolutions des rapports qu'Euroclear France effectue auprès de la Banque de France en tant que surveillant. Un nouveau rapport sur l'activité d'autocollatéralisation sera envoyé à la BdF. La mise en production de cette évolution est prévue en septembre 2016

Enfin, les travaux statistiques continueront à évoluer en 2017 dans le cadre du développement au sein de la Banque de France de la fonction d'étude des infrastructures de marché et de l'animation du Groupe des Infrastructures de Place (GIP), présidé par le Directeur Général des Opérations. Ces travaux donnent lieu à l'établissement de tableaux de bord et d'études comparatives des infrastructures de marché de la Place de Paris et des infrastructures européennes et internationales.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1. Aspects « Territoires »

Néant.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant.

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant.

3.4. Aspects « européens »

Néant.

4. Opérations répétitives

La DSPM réalise de manière régulière des enquêtes statistiques à différentes fréquences. Le tableau ci-dessous donne la liste exhaustive des enquêtes réalisées :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Activité de banque correspondante	DSPM - SEPI	Biennale
Les cartes de paiement et de retrait	DSPM - SMPS	Annuelle
Cartographie des moyens de paiement scripturaux échangés en France (dans et hors systèmes)	DSPM - SMPS	Annuelle
Recensement de la fraude	DSPM - SMPS	Annuelle
Niveau de respect du Référentiel de sécurité du chèque	DSPM - SMPS	Annuelle
Statistiques de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement	DSPM - SMPS	Annuelle
Déploiement de 3D-Secure	DSPM - SMPS	Semestrielle
Contrôle interne déployé sur les moyens de paiement scripturaux (extrait du Rapport annuel sur le contrôle interne remis par les assujettis au règlement n° 97-02 modifié du CRBF à l'ACPR)	DSPM - SMPS	Annuelle
SEPA – Collecte donneurs d'ordre	DSPM - SMPS	Hebdomadaire
Titres spéciaux de paiement dématérialisés (TSPD) et Chèques emploi service universels (CESU) – Activité et fraude	DSPM - SMPS	Annuelle
Les systèmes de compensation et de règlement de titres	DSPM - SEPI	Annuelle
Les systèmes de paiement de montant élevé y compris les statistiques sur les titres mobilisés en garantie des opérations de politique monétaire et/ou de crédit intra-journalier	DSPM - SEPI	Annuelle
Les systèmes de paiement de masse	DSPM - SEPI	Mensuelle
Transfert de liquidité par les principaux établissements de crédit français entre Euro1 et Target2	DSPM - SEPI	Bimensuelle
Suivi de l'activité sur la dette souveraine de la chambre de compensation	DSPM - SEPI	Quotidienne

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant.

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des activités fiduciaires et de place

Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la direction des entreprises servent principalement à accomplir deux objectifs de la Banque de France, la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire, et la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les données collectées et gérées par la direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

Les démarches engagées pour obtenir l'accès aux données du répertoire SIRUS devraient aboutir en 2017. L'utilisation de ces données devrait permettre de compléter les résultats des travaux engagés en 2016 en vue d'améliorer les méthodes de catégorisation par taille des statistiques d'entreprises de l'Observatoire des entreprises.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Néant

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

Néant

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

La définition territoriale des 13 régions, introduite par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a été progressivement adoptée en 2016, en particulier s'agissant des statistiques de défaillances postées sur le portail Webstat.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

3.4 Aspects « européens »

La Banque de France siège au Comité européen des centrales de bilans (ECCBSO) et participe à tous ses groupes de travail. Ceux-ci poursuivent en 2017 les activités suivantes : constitution et gestion de la base de données internationales d'entreprises BACH, travaux sur les comptes consolidés de plusieurs pays européens, travaux sur les délais de paiement, évaluation du risque de crédit. Un nouveau groupe de travail a été créé sous l'impulsion de la Banque de France. Son mandat est d'analyser l'influence des normes et réglementations nationales de production et de collecte de données d'entreprises (de nature juridique, fiscale, sociale et financière) afin d'en estimer l'impact sur la production statistique des pays membres de l'ECCBSO.

4. Opérations répétitives

L'Observatoire des entreprises publie deux Stats Info mensuels :

- L'un concerne les défaillances. Chaque mois, le fichier bancaire des entreprises (FIBEN) permet d'établir les statistiques provisoires (dans un délai d'un mois plein) et définitives (dans un délai de deux mois) du nombre de défaillances d'entreprises, par secteur d'activité et taille. Les données définitives sont désaisonnalisées et complètent les données brutes en glissement sur 12 mois. L'impact économique des défaillances est analysé à partir des données comptables et des encours de crédit.
- L'autre concerne le crédit par taille d'entreprises. La Centrale des risques de la Banque de France recense les encours de crédits de différents types accordés par les banques. Toute banque doit déclarer chaque mois ses crédits à une entreprise dès lors qu'ils atteignent au moins 25 000 euros. Les crédits sont ventilés par secteur d'activité, par taille d'entreprise, par catégorie juridique, et par bénéficiaire (résidents ou non-résidents). Sont distingués les crédits mobilisés, effectivement empruntés, des lignes mobilisables ouvertes aux entreprises, ainsi que les différentes catégories de crédit (découverts, affacturage...). Ces statistiques sur les encours de crédits sont désormais publiées sur la base de la nouvelle définition des entreprises du décret statistique de 2008.

La diffusion du stat info trimestriel sur le financement des PME a été modifiée : les données relatives à cette publication – encours de crédit pour l'ensemble des PME, encours de crédits portés par les entreprises de moins de trois ans, défaillances et taux d'intérêt par catégories d'entreprises – demeurent accessibles sur le portail Websat et via les « compléments » du Stat Info « crédits par taille d'entreprise ».

L'Observatoire des entreprises publie deux études annuelles sur la situation des entreprises à partir des données bilancielle portant sur l'année N-1 de la base Fiben : celle sur les PME est publiée dans le bulletin trimestriel de septembre de l'année N et celle sur toutes les entreprises sort dans le bulletin de décembre. Depuis 2009, en application de la définition de l'entreprise figurant dans la LME, trois populations sont distinguées : les PME, les ETI et les grandes entreprises. D'autres informations mensuelles sont aussi mobilisées : incidents de paiement, centralisation des risques, défaillances.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie et fait l'objet d'un dossier statistique publié par la Banque de France à l'automne sur son site internet et d'une étude publiée en fin d'année. La Banque de France est d'autre part rapporteur de l'Observatoire des délais de paiement. Depuis fin 2010, les statistiques sont publiées en nouvelle NAF et selon la nouvelle définition des entreprises.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le dispositif de modernisation de la collecte des bilans auprès des entreprises (automatisation et dématérialisation de la collecte) est entré en vigueur à la fin de l'année 2009. Il allège les charges déclaratives des entreprises à l'égard de la Banque de France. Il devrait concerner en 2016 près de 80 % des bilans transmis (après 68 % en 2015). Une progression est encore attendue pour 2017, ce mode de transmission devant s'appliquer à terme à l'essentiel de la collecte.

STATISTIQUES SUR LES BANQUES ET SUR LES ORGANISMES D'ASSURANCE

BANQUE DE FRANCE

Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (SG-ACPR)

1. Exposé de synthèse

Le programme de travail statistique de l'ACPR pour 2017 s'inscrit dans un environnement significativement renouvelé par rapport aux années précédentes.

a) dans le domaine bancaire

La mise en place, depuis novembre 2014, du Mécanisme de Supervision Unique (MSU), a conduit à développer les groupes de travail européens centrés sur les analyses prudentielles. L'entrée en vigueur récente des reportings prudentiels FINREP et COREP CRD4 continue d'engendrer un coût élevé de mise à niveau des outils d'études. On observe une demande croissante pour des tests de résistance (stress tests) en banques¹(mais aussi en assurance) de la part des organismes internationaux (EBA-BCE notamment), accompagnés de publications de données détaillées, et plus largement pour des exercices de transparence visant à enrichir les données publiées au niveau européen. Le développement de nouveaux travaux de calibration des outils macro-prudentiels à la main du superviseur nécessitent par ailleurs de faire évoluer et d'enrichir les outils d'analyse existants.

b) dans le domaine des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance

La finalisation de la mise en œuvre de Solvabilité 2 devenue effective au 1er janvier 2016 se traduit par la mise en place d'un système harmonisé, complet et nouveau de reporting prudentiel et ouvre la perspective de nouveaux travaux mais pose un certain nombre de difficultés en matière de suivi de séries statistiques. Le reporting Solvabilité 2 est désormais réalisé au format XBRL (i.e. au même format technique que les banques). Les organismes d'assurance français tout comme l'ACPR s'étaient préparés à cette évolution technique majeure en adaptant leurs systèmes informatiques pour réaliser et accepter ces remises. En parallèle, l'ACPR se prépare pour le contrôle individuel, transversal et l'analyse des données en développant de nouveaux outils d'analyse des risques. Dans un domaine où le SGACPR possède une compétence forte, seront poursuivies en 2017 les adaptations nécessaires à l'analyse des résultats, des placements et de la solvabilité dans le cadre du Rapport annuel et des différentes publications de l'ACPR.

2. Travaux nouveaux pour 2017

La mise en place du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) et l'entrée en vigueur des accords de Bâle III en Europe (via le paquet CRD IV / CRR) créent une situation nouvelle dans le domaine des études et de la recherche en économie bancaire. La poursuite en 2016 de l'entrée en vigueur des états de *reporting* prudentiels européens que sont COREP et FINREP vont en effet favoriser le développement de travaux fondés sur des comparaisons européennes et internationales sur la base de concepts davantage harmonisés. S'agissant du Mécanisme de Supervision Unique, si les autorités européennes (BCE) voient leur capacité à produire des statistiques renforcée par l'extension du système de remise d'états informatisés transitant par les superviseurs nationaux, la demande de statistiques destinées au support des activités de contrôle (états de remise, contrôles de qualité, tableaux de bord, etc.), ne s'est pas affaiblie, voire pourrait s'accroître. Il est vraisemblable que, à l'instar de l'Union monétaire, on assiste à un renforcement des travaux d'étude et de recherche dans un environnement plus concurrentiel².

Au sein de la zone euro, la supervision européenne est désormais harmonisée, sous l'égide du « Conseil de surveillance prudentielle » qui associe les autorités nationales de supervision (ou NSA, en France, l'ACPR).

¹ L'article 100 de la CRD IV prévoit des tests de résistance par les autorités compétentes au moins une fois par an.

² La direction des études du SG-ACPR diffuse des travaux de recherche dans la collection des documents de travail de la Banque de France, ou dans sa propre collection de documents de travail « [Débats économiques et financiers](http://debats.economiquesetfinanciers) » disponible sur le site de l'ACPR à l'adresse <https://acpr.banque-france.fr/etudes/debats-economiques-et-financiers.html>.

L'entrée en vigueur effective de la directive « Solvabilité II » au 1^{er} janvier 2016 constitue un puissant facteur d'harmonisation des *reporting* prudentiels réalisé par les organismes d'assurance en Europe tout en réduisant, à terme, de façon substantielle les délais de remise aux autorités de supervision. D'autre part, l'ACPR a mis en place, dans le cadre du contrôle individuel et transversal des organismes et l'analyse des données, de nouveaux outils d'analyse des risques basés sur les reportings solvabilité 2. De même, l'ensemble des publications de l'ACPR analyseront désormais la solvabilité, les résultats et l'activité des principales entités d'assurance à la lumière des données solvabilité 2.

Enfin, la Direction des Études, qui dispose déjà d'une maquette des organismes d'assurance sous « Solvabilité I » sur la base de laquelle elle a réalisé des *stress tests* de collecte/décollecte depuis 2013, doit développer l'équivalent dans le nouveau référentiel prudentiel Solvabilité II afin de pouvoir réaliser régulièrement des *stress tests* dits *top down*.

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

Néant

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Le programme de travail de la direction des études de l'ACPR pour l'année 2017 n'est pas encore arrêté.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

Il est envisagé de continuer à enrichir le rapport « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance » en couvrant désormais davantage les données consolidées bancaires et assurancielles.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1. Aspects « Territoires »

Néant

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

3.4. Aspects « européens »

3.4.1. Secteur bancaire

La mise en œuvre de la Directive CRD 4 et du Règlement CRR, dans le cadre du renforcement de l'harmonisation des "reportings" européens, a sensiblement modifié les reporting FINREP (FINancialREPorting) et COREP (COMmonREPorting) qui existaient sous la directive précédente.

Ces nouveaux états de reporting intègrent des ajouts significatifs d'information par rapport aux remises antérieures : parmi les plus importants, on peut citer au sein du FINREP les données sur les expositions « non performantes » (expositions en défaut ou impayés de plus de 90 jours), les abandons de créance (*forborne exposures*), les actifs reçus ou donnés en garantie (collatéraux), la répartition des expositions sur les entreprises non financières selon leur secteur économique

d'appartenance, la répartition des expositions selon le lieu de résidence de la contrepartie et les plans de financement des actifs. Au sein du COREP, sont désormais transmises aux superviseurs des informations plus détaillées sur la répartition géographique (résidence de la contrepartie) des expositions prudentielles (actifs pondérés, etc.) selon leur nature (type de contrepartie prudentielle), ou encore les éléments de calcul des exigences prudentielles en liquidité (nouveaux ratios de court terme et de long terme).

Enfin, les travaux d'identification des établissements d'importance systémique mondiale, menés au travers d'enquêtes initiées par le Comité de Bâle, ainsi que les futures remises auquel ces dernières pourraient être soumises, se poursuivent. Depuis 2014, toutes les banques potentiellement systémiques au niveau mondial (c'est-à-dire près de 85 groupes bancaires) publient sur leur site des indicateurs statistiques mesurant leur systémicité.

3.4.2. Secteur des assurances

L'Autorité européenne des Assurances et Pensions Professionnelles (AEAPP) s'assure que le *reporting* européen harmonisé « Solvabilité II » débute dans de bonnes conditions dans tous les pays de l'Union européenne. Les exercices de collecte préparatoire Solvabilité II menés par l'ACPR depuis 2013 ont favorisé la préparation du marché français à ce changement majeur et les premières remises « Solvabilité II » des organismes français depuis 1^{er} janvier 2016 sont parvenues à l'ACPR dans de très bonnes conditions.

4. Opérations répétitives

L'ACPR collecte des états comptables et prudentiels de diverses natures selon la périodicité prévue par la réglementation. Elle procède à des exploitations de ces documents qui font l'objet d'analyses et d'études diffusées sous différentes publications :

- la partie statistique du rapport annuel de l'ACPR : [les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance](#) ;
- la collection d'études [Analyses et Synthèses](#) ;
- les [Débats économiques et financiers](#).

Pour ce qui est des banques, parallèlement à la collecte des données SURFI, l'ACPR a mis en place dès 2008 les outils nécessaires à l'exploitation des données issues de fichiers remis avec la technologie XML-XBRL.

L'ACPR participe également aux travaux internationaux relatifs à la finalisation des réformes prudentielles bâloises post-crise. Elle participe ainsi aux études d'impact menées par le Comité de Bâle, fortement enrichies en 2016.

L'ACPR organise des enquêtes prudentielles, en tant que de besoin, en fonction des événements qu'elle juge susceptibles d'affecter la solvabilité des banques ou de l'assurance. Ces enquêtes n'ont pas vocation à être publiées en tant que telles mais font généralement l'objet d'une restitution aux assujettis selon des formats *ad hoc*.

Il en est ainsi de l'enquête sur les placements des ménages, menée depuis 2011 et faisant l'objet d'une publication régulière dans le Bulletin trimestriel de la Banque de France et dans la collection Analyses et Synthèses de l'ACPR. Compte tenu de leur impact sur la liquidité des banques, l'ACPR continuera de suivre la réallocation des placements financiers des ménages. Cette approche sera éventuellement élargie au suivi des dépôts des grandes entreprises.

Les enquêtes sur « le financement de l'immobilier » et « le financement des professionnels de l'immobilier », récemment enrichies, seront renouvelées en 2017. Elles permettent de collecter des éléments sur les critères d'octroi des crédits (en particulier : montant moyen, type de taux, durée, ratio « montant du prêt / valeur du bien », taux d'effort) ainsi que sur les risques encourus par les banques

(encours douteux et provisionnement, coût du risque). Les données, qui sont disponibles pour certaines depuis 2001, sont publiées chaque année (aux alentours de début / mi-juillet) sur le site de l'ACPR avec l'Analyses et Synthèses sur le financement de l'habitat³ sous la forme d'un fichier Excel⁴ ; elles sont également accessibles à la rubrique « Statistiques » du site internet de l'ACPR, avec une synthèse des données issues du suivi mensuel de la production de crédits à l'habitat de l'ACPR, qui est, elle, mise à jour sur une base trimestrielle.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Secteur bancaire

En 2010, le projet SURFI, qui avait pour objectif d'harmoniser les états de remise monétaires et bancaires, avait permis d'aboutir, à des allègements ou, le cas échéant, à des suppressions de données redondantes, notamment entre les remises statistiques et prudentielles. Il avait également permis de simplifier le système de remise en adaptant la charge de remise au profil d'activité des établissements. De plus, il avait introduit le format d'échange XML-XBRL, conçu pour améliorer la productivité et la flexibilité des activités de remise tout en rationalisant la charge déclarative des établissements financiers. Le format XBRL est également celui retenu à l'échelle européenne pour les nouveaux reportings issus de la CRD4. La charge de reporting s'est nettement accrue avec CRD4.

Secteur assurance

Parallèlement à la mise en œuvre du nouveau format électronique XBRL harmonisé au niveau européen, la charge de reporting des organismes soumis à « solvabilité 2 » a été allégée des remises « solvabilité 1 ». La cohérence d'ensemble du nouveau système de reporting et la mise en place d'une procédure de contrôle des données sont destinées à améliorer la qualité globale des remises et à terme déboucher sur un allègement des tâches pour les assujettis et l'Autorité.

³ Cf. par exemple http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/analyses-syntheses/20150720-AS50-Financement-de-l-habitat-en-2014.pdf

⁴ Cf. par exemple http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/analyses-syntheses/20150720-Annexe-AS50.xlsx

Travaux nouveaux pour 2017

1. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Entre 2012 et 2014, l'essentiel des investissements nouveaux du DCN se sont concentrés sur les chantiers liés à la construction de la base 2010. La fin de ces travaux a permis de relancer les travaux de décomposition des comptes par catégories, notamment :

- décomposition du compte des ménages : une actualisation sur l'année 2011 de la décomposition sur l'année 2003 publiée il y a 5 ans est en cours (travaux coordonnés par l'OCDE) et fera l'objet d'une publication en 2017 ;
- décomposition du compte des administrations publiques locales par type de collectivité (régions, départements, communes et intercommunalités) : de premières données ont été mises en ligne en juin 2016 sur les années 2009 et suivantes, une publication sur plus longue période est prévue pour 2017.

2. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

Les travaux préparatoires à la base 2010 ont en outre mis en évidence la faiblesse des estimations sur les revenus de la propriété (dividendes notamment) : les sources disponibles vont être réévaluées et de nouvelles sources exploitées afin d'améliorer ces estimations. L'idée est de mieux mobiliser les différentes sources d'information disponibles (notamment fiscales) en s'assurant de la cohérence des comptes de flux avec les stocks d'actifs et de passifs évalués par les comptes financiers.

La prise en compte des développements de l'économie numérique pose un certain nombre de défis à la comptabilité nationale, notamment en termes de couverture de l'ensemble des transactions. Un premier état des lieux a été effectué en 2016, débouchant sur un dossier dans l'édition 2016 de l'Économie française. 2017 verra la poursuite des investissements sur ce thème.

3. Aspects «européens »

L'avancement à 30 jours après la fin du trimestre de la première estimation des comptes trimestriels, intervenue début 2016, s'inscrit dans un cadre européen, même s'il n'y a pas d'obligation juridique pour l'Insee de s'engager dans cette démarche. Il est prévu en 2017 d'analyser les conséquences de ce nouveau calendrier de publication en terme de révisabilité des comptes, et le cas échéant d'analyser si des innovations méthodologiques permettraient de fiabiliser davantage encore les chiffres publiés à T+30 jours.

Les travaux au niveau européen sur les "unités statistiques" communes à la statistique d'entreprise et à la comptabilité nationale trouvent leur traduction au niveau français dans le profilage des groupes. L'analyse des conséquences à terme du profilage sur les comptes nationaux va être intensifiée, dans la perspective notamment d'une nouvelle base qui pourrait être publiée en 2021.

STATISTIQUES FISCALES

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Direction générale des Finances publiques (DGFIP)

Sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques

Bureau des études et statistiques fiscales (bureau GF-3C)

1. Exposé de synthèse

Le programme statistique pour 2017 du bureau GF-3C repose sur quatre axes principaux.

1.1 S'inscrire résolument dans la démarche d'ouverture des données publiques

Conformément au principe de gratuité instauré par la loi n° 2015-1779 du 28 décembre 2015, dite « loi Valter », et codifié dans le code des relations entre le public et l'administration, les équipes du bureau GF-3C travaillent actuellement à la mise en œuvre de l'accès libre et gratuit au fichier fondamental en matière de fiscalité directe locale : le fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale dit fichier « REI ».

En 2017, accompagné de la documentation *ad hoc*, à même de permettre son exploitation statistique, le fichier REI, anonymisé selon les règles en vigueur à la DGFIP, sera mis en ligne sur un site internet ouvert à tout public.

1.2 Intensifier la sécurité juridique de la transmission des données fiscales à l'Insee

En tant que représentant et coordinateur de la statistique publique en France, l'Insee utilise de nombreux fichiers et bases administratives et sollicite régulièrement l'accès à de nouvelles sources fiscales.

À des fins de fluidification, un projet d'élaboration d'une convention globale d'échange de données entre la DGFIP et l'Insee actuellement en cours de rédaction devrait être finalisé en 2017.

Cette convention permettra :

- d'affiner le suivi des échanges ;
- d'optimiser et de rationaliser les moyens et les ressources mis en œuvre pour actualiser en temps réel le cadre juridique des transmissions existantes ou définir celui des transmissions à initier ;
- de mutualiser les canaux techniques d'acheminement des données.

1.3 Assurer la continuité de la mise à disposition du public des données fiscales sur le site « impots.gouv.fr » et « data.gouv.fr » tout en se conformant aux recommandations d'Etalab

Un équilibre doit être trouvé entre les délais à respecter, inscrits dans un calendrier prévisionnel public, pour la publication des données statistiques, et la satisfaction des formats exigés par Etalab. Ainsi, des ajustements seront poursuivis en 2017 pour perfectionner l'exploitabilité des données.

Afin d'éviter à l'internaute de télécharger un à un les tableaux (plus d'une centaine) de la traditionnelle publication que constitue l'Annuaire statistique de la DGFIP, ce document sera également mis à disposition sous la forme d'un unique fichier compressé, ce qui autorisera son téléchargement en une seule fois. Par ailleurs, les données sources des graphiques seront aussi mises en ligne, de manière à en permettre une gestion autonome.

S'agissant des publications publiées en format PDF, à savoir les déclarations nationales d'impôt sur le revenu, les déclarations nationales de taxe sur la valeur ajoutée et les déclarations nationales de taxe sur les salaires, l'expertise actuellement en cours permettra en 2017 de restituer ces données dans un format réutilisable, par exemple un format « libre office calc ».

1.4 Suite au processus d'ouverture des données fiscales aux chercheurs, satisfaire leurs demandes en constante augmentation

Depuis que la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a ouvert l'accès des tiers, à des fins de recherche scientifique, aux données fiscales individuelles relatives aux particuliers et aux entreprises par l'introduction d'un nouvel alinéa à l'article L.135 D du livre des procédures fiscales (LPF), les équipes du bureau GF-3C sont mobilisées de façon croissante pour satisfaire leurs demandes :

- d'un point de vue juridique

La mise à disposition de ces bases de données, dès lors qu'elles constituent des données à caractère personnel, implique de procéder aux formalités préalables ad hoc auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Dans tous les cas, toute mise à disposition d'une base pour un chercheur nécessite de préparer les autorisations et engagements de confidentialité idoines.

Au 6 juin 2016, le bureau GF-3C avait traité 190 dossiers ayant reçu un avis favorable du Comité du secret statistique, 812 engagements de confidentialité ayant été adressés à des chercheurs (un dossier regroupe plusieurs chercheurs).

La mise en œuvre du processus d'ouverture peut nécessiter la rédaction de conventions avec les chercheurs dans le cadre de travaux de retraitement et de documentation des bases.

Enfin, le bureau GF-3C doit instruire les demandes des chercheurs, dont certaines, bien que non recevables, nécessitent en amont une expertise juridique approfondie par le bureau GF-3C.

- d'un point de vue technique

Les équipes du bureau GF-3C doivent constituer les bases de données sollicitées par les chercheurs, non exploitables en l'état, en vue de leur mise à disposition sur le centre d'accès sécurisé distant aux données.

Cela nécessite en premier lieu un travail d'extraction des informations pertinentes des applications de gestion de la DGFIP. Ce travail peut être effectué au sein du bureau GF-3C ou par un bureau métier, le bureau GF-3C étant alors tenu de communiquer des spécifications précises.

Une fois le fichier brut constitué, des traitements d'anonymisation des variables directement nominatives ainsi que des traitements d'amélioration statistique des données sont effectués. Ces travaux peuvent être longs au regard de la complexité de la législation fiscale et de la taille importante des bases de données concernées.

Enfin, une fois le retraitement effectué, une documentation doit être élaborée pour expliciter les variables existantes.

2. Travaux nouveaux pour 2017

Sont concernés :

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le bureau GF-3C ne réalise aucune enquête au sens statistique du terme et telle que le Conseil national de l'information statistique (Cnis) l'a définie.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

La procédure d'accès aux fichiers de déclarations annuelles de données sociales (Dads) grand format exhaustifs « Postes » et « Salariés » auprès de l'Insee est toujours en cours et devrait intervenir courant 2017.

La base de gestion des déclarations des entreprises bénéficiaires du crédit impôt recherche (Cir), base « Gecir » (déclarations fiscales n° 2069), du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont l'accès a été effectif en 2015, est en cours de redressement de façon à pallier les déclarations n° 2069 manquantes.

Concomitamment, cette base « Gecir » est en cours d'appariement avec le fichier des mouvements sur créances (MVC) mentionné infra au 4.2.1.1 pour constituer une base exploitable sur le crédit impôt recherche : MVC-Cir.

Au sein de la DGFIP, le bureau GF-3C est en cours d'acquisition du fichier « Demande de Valeurs foncières (DVF) ». Il devrait y accéder en 2017. L'exploitation nouvelle de ce fichier lui permettra d'améliorer la précision des chiffrages et simulations effectués. Ce fichier sera également enrichi de variables supplémentaires, aussi bien pour une utilisation en interne que pour une mise à disposition, le cas échéant, des organismes ou administrations pouvant légalement y prétendre.

Les fichiers dits « 1243 » issus de requêtes effectuées à partir du fichier informatisé de la documentation juridique sur les immeubles (Fidji), comportant notamment des informations sur les plus-values immobilières, étaient jusqu'à présent constitués à titre expérimental. En 2017, ils seront mis en production. Leur exploitation par le bureau GF-3C pourra s'effectuer en rythme de croisière, pour mieux estimer certaines dépenses fiscales ou compléter des bases de données statistiques en matière de valeurs foncières.

Un fichier dénommé « Agri-TVA » sera constitué : il consistera en un appariement entre des données de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) issues de l'application « Mécanisation des opérations comptables (Médoc) » et des données issues de l'application « Agri », traitement informatisé de calcul des bénéfices forfaitaires agricoles. L'appariement de ces données dans un fichier unique permettra de disposer, pour chaque redevable, de tous les éléments d'imposition concernant son exploitation. Il sera alors possible de quantifier plus précisément les effets de la suppression du régime du forfait agricole.

Enfin, une réflexion sera menée pour inclure dans la base du CICE les données relatives aux entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, à partir du fichier Pote.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Une réflexion sera initiée pour enrichir le site « impots.gouv.fr » de nouvelles données chiffrées relatives à la taxe sur la valeur ajoutée à un niveau géographique départemental, en sus du seul niveau national actuellement publié.

Aux fins d'intégrer la nouvelle configuration territoriale des régions et l'institution des métropoles, la granularité des statistiques mises en ligne sera adaptée aux nouveaux contours territoriaux.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

Pour les exercices de prévision des recettes fiscales en matière de TVA, une nouvelle méthodologie vient d'être implémentée.

Le bureau GF-3C estime désormais les recettes de TVA à partir d'un modèle économétrique faisant intervenir les indicateurs macro-économiques issus des notes de conjoncture de l'Insee.

Pour ces travaux, les séries de recouvrements de TVA brute ainsi que de dépôts de demandes de remboursement de crédit de TVA sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables à l'aide du logiciel Demetra.

Cette nouvelle méthodologie sera reconduite et perfectionnée pour 2017.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

Les tableaux de données chiffrées mis en ligne sur le site *impots.gouv.fr* sont, pour la plupart, déclinés au niveau communal : en matière d'impôt sur le revenu, d'impôt de solidarité sur la fortune et de fiscalité directe locale.

Certains impôts et taxes qui font actuellement l'objet d'une publication au niveau national pourraient, en 2017, être déclinés au niveau départemental : taxe sur les salaires ou taxe sur la valeur ajoutée.

Un effort permanent est mené par le bureau GF-3C pour fiabiliser, préciser et enrichir ces statistiques.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Une convention globale avec le Service de l'Observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie relative à l'échange d'informations avec la DGFIP sur les constructions et le logement est en cours de signature et devrait produire tous ses effets en 2017. À l'image de la convention globale d'échanges avec l'Insee, elle permettra :

- d'affiner le suivi des échanges ;
- d'optimiser et de rationaliser les moyens et les ressources mis en œuvre pour actualiser en temps réel le cadre juridique des transmissions existantes ou définir celui des transmissions à initier ;
- de mutualiser les canaux techniques d'acheminement des données.

Cette convention définit notamment les conditions et les modalités juridiques de transmission des données fiscales au SOeS aux fins de constitution du fichier des logements par commune (Filocom).

Dès lors que l'accès à ce Filocom est très sollicité, le bureau GF-3C apportera également son soutien technique et juridique au SOeS afin qu'il puisse en ouvrir l'accès aux bénéficiaires d'une dérogation au secret professionnel, tels que l'Insee, les services statistiques ministériels (SSM) ou les chercheurs.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

La plupart des fichiers statistiques constitués par la DGFIP ont pour objet de pouvoir évaluer le plus précisément possible le nombre de « gagnants/perdants » ainsi que les montants en jeu pour chaque dispositif fiscal.

Il s'agit d'un préalable indispensable à toute évaluation de politique publique.

Le bureau GF-3C a par exemple livré en 2016 au bureau de l'évaluation des politiques publiques et de la prospective de la direction générale des outre-mer (Dgom) des données fiscales relatives aux entreprises bénéficiant de l'abattement sur les bénéfices pour les exploitations situées en zones franches d'activités (ZFA). Cette livraison a nécessité au préalable des travaux d'analyse conséquents à partir des bases brutes de données fiscales existantes. L'exploitation de ces données statistiques a conduit à l'élaboration d'un rapport sur l'évaluation de la contribution des ZFA au développement en outre-mer.

En 2017, le bureau GF-3C poursuivra et consolidera son soutien à la Dgom dans sa nouvelle démarche d'évaluation des politiques publiques menée en outre-mer pour y promouvoir le développement économique et à la cohésion sociale.

Ce soutien sera apporté par la fourniture des statistiques idoines, si besoin, ainsi que la participation active en tant que spécialiste des mécanismes des différents régimes d'aide fiscale, aux comités techniques de l'évaluation de l'impact de l'aide fiscale, sous forme de défiscalisation ou de crédit d'impôt, à l'investissement productif neuf en outre-mer.

L'objectif poursuivi est d'aboutir à la rédaction d'un rapport final relatif à l'évaluation de l'impact de l'aide fiscale à l'investissement productif neuf en outre-mer, pour juin 2017.

De façon plus indirecte, le bureau GF-3C, en fournissant au SOeS les données fiscales nécessaires à la constitution du fichier Filocom mentionné supra au 3.2, participe à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du logement.

Enfin, la dérogation législative instituée au profit des chercheurs autorise les évaluations plurielles des politiques publiques.

3.4 Aspects « européens »

La diffusion des données à des fins de recherche scientifique participe à l'effort d'harmonisation de la diffusion des données fiscales au niveau européen.

Dans le cadre de la dérogation législative décrite au 1.4, l'accès aux données individuelles indirectement nominatives suffit pour mener à bien les projets de recherche scientifique, dès lors qu'elles s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général.

Par ailleurs, les nouvelles contraintes imposées par le règlement (UE) 2015/759 du 29 avril 2015 et modifiant le règlement (CE) n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes nécessiteront probablement de constituer un groupe de travail avec l'Insee pour étudier les modalités de mise en œuvre de l'association de l'Insee et de la Commission (Eurostat) pour la conception initiale, le développement ultérieur et la cessation des fichiers administratifs créés et mis à jour par la DGFIP pour la production de statistiques européennes.

Enfin, dans une démarche de transparence, le règlement (UE) 651/2014 du 17 juin 2014 impose aux États-membres, à compter du 1^{er} juillet 2016, de mettre à la disposition du public des informations sur chaque aide d'État individuelle, d'un montant supérieur à 500 000 €, accordée à une entreprise, telles que le nom du bénéficiaire, le type d'entreprise, sa région ou son secteur d'activité.

Les équipes du bureau GF-3C sont d'ores et déjà mobilisées pour déterminer la méthodologie qui permettra de repérer les entreprises ayant bénéficié d'une aide fiscale d'un montant supérieur à 500 000 €, ce montant devant s'entendre par bénéficiaire et par régime.

Compte tenu des délais de dépôt et d'acquisition des informations issues des liasses fiscales souscrites par les entreprises ayant un exercice comptable clos en 2016, ces renseignements ne pourront être publiés sur un site internet dédié qu'à partir de 2017.

4. Opérations répétitives

4.1 Enquêtes

Néant.

4.2 Opérations de production à caractère permanent

S'agissant des opérations de production à caractère permanent, des statistiques fiscales relatives à des données d'entreprises, des particuliers et de fiscalité directe locale sont produites annuellement.

Des statistiques conjoncturelles sont aussi produites en matière de recouvrement et d'émissions de rôles d'imposition effectuées par la DGFIP ainsi qu'en matière de versements spontanés communiqués par les pôles de gestion publique.

Également, sont assurés des travaux de maîtrise d'ouvrage des fichiers de données ou applications informatiques.

4.2.1 Exploitation des bases de données

Les données suivantes sont exploitées :

4.2.1.1 En matière de fiscalité professionnelle

- déclarations de résultats (liasses fiscales) des entreprises relevant du régime réel, soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux, des bénéficiaires non commerciaux ou des bénéficiaires agricoles (fichier national des déclarations professionnelles « FNDP ») ;
- déclarations de résultats d'ensemble d'IS des groupes de sociétés intégrées fiscalement (fichier des groupes « FDG ») ;
- déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (fichier de TVA) ;
- fichier relatif aux remboursements de crédit de TVA (fichier Rebeca), constitué à partir des demandes de remboursements de crédits de TVA ;
- données de paiement d'acomptes et de soldes d'IS et données déclaratives des relevés de soldes d'IS souscrits par les entreprises (fichier statis) ;
- ensemble des informations liées à la liquidation de l'IS tels que le montant du bénéfice taxé ou de l'IS brut (fichier SR Adélie) ;
- déclarations de liquidation et de régularisation de taxe sur les salaires (fichier de taxe sur les salaires) ;
- état 104B-FRP qui recense l'ensemble des redevables professionnels ayant un compte ouvert au fichier des redevables permanents (FRP) ;
- le fichier des mouvements sur créances (MVC) qui rassemble tous les crédits d'impôts dont bénéficient les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ;
- les fichiers de données d'assiette du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) déclarées auprès des organismes sociaux (Mutualité sociale agricole et Agence centrale des organismes de sécurité sociale) ;
- le fichier MVC-CICE, élaboré à partir de MVC ;
- déclarations annuelles de données sociales (Dads) ;
- les fichiers entreprises « Fare » et « Ficus » en provenance de l'Insee, dont l'accès a été obtenu en 2013 ;
- le fichier de référence des entreprises « SIRUS » en provenance de l'Insee, dont l'accès a été obtenu en 2013.

4.2.1.2 En matière de fiscalité des particuliers

- déclarations de revenus déposées par les particuliers (fichier Pote) ;
- déclarations d'impôt de solidarité sur la fortune (fichier ISF) ;
- déclarations de donations enregistrées dans Moorea (fichier des donations issues de Moorea) ;
- déclarations de successions enregistrées dans Moorea (fichier des successions issues de Moorea) ;
- déclarations d'exit tax saisies dans le logiciel de gestion « Exit tax » ;
- données issues de l'Observatoire des redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune délocalisés et de leurs retours en France ;
- données sur les redevables à l'impôt sur le revenu partis à l'étranger, issues de l'application « Sirius Part » ;
- l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) en provenance de l'Insee, dont l'accès a été obtenu en 2013 ;
- l'enquête ménage « Budget des Familles » (BDF) en provenance de l'Insee, dont l'accès a été obtenu en 2014 ;
- dans le cadre de ses travaux d'évaluation des politiques fiscales en matière d'impôt sur le revenu (travaux de prévisions de recettes fiscales d'impôt sur le revenu et d'estimation du coût de dispositifs fiscaux spécifiques), le bureau GF-3C produit chaque année un échantillon dit « FÉLIN-Fichier Échantillonné de l'Impôt sur le revenu » (500 000 foyers fiscaux), selon la méthodologie d'échantillonnage consistant en un tirage équilibré avec la macro FastCube, à partir des données exhaustives d'émissions d'impôt sur le revenu. Il est en effet quasi-impossible d'effectuer des travaux de simulation sur l'ensemble de la population (37 millions de foyers fiscaux).

4.2.1.3 En matière de fiscalité directe locale

- rôles généraux de taxe d'habitation et de leurs taxes annexes ou adossées (fichier PLFC) ;
- rôles généraux de cotisation foncière des entreprises et de leurs taxes annexes ou adossées (fichier CFE) ;
- fichiers fonciers standards de taxe foncière et taxes annexes ou adossées ;
- données d'impôts directs locaux auto-liquidés (fichier par redevable des bordereaux de liquidation de la cotisation de taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), fichier par redevable de répartition aux collectivités des paiements de CVAE, fichier par redevable de taxe sur les surfaces commerciales) ;
- fichier de recensement des éléments d'imposition (REI) communiqué par le bureau CL-2A de la DGFIP ;
- statistiques foncières « Arthur ».

4.2.1.4 En matière de recouvrement

Sont également produites des statistiques conjoncturelles sur les recouvrements des impôts taxes et redevances, opérés par la DGFIP, à partir de l'exploitation des fichiers de recouvrement.

4.2.1.5 En matière d'émissions effectuées par la DGFIP de rôles d'imposition et de versements spontanés

L'application COROL (COMptabilité des RÔLes) a pour objet de constituer mensuellement et annuellement un état statistique par direction départementale ou régionale des Finances publiques :

- des émissions des différents rôles d'imposition ;
- des données et versements spontanés communiqués par les pôles de gestion publique de la DGFIP.

À partir de l'état statistique mensuel « 1901 » édité à partir de cette application COROL, le bureau GF-3C communique chaque mois les données d'émission des rôles d'imposition à la direction du budget pour lui rendre compte des écarts éventuels avec les montants mensuels prévus dans le cadre de l'exercice budgétaire de prévision.

Par ailleurs, il fournit directement aux directions territoriales et délégations interrégionales des finances publiques un fichier au format Excel permettant un suivi par direction, région et inter-région des émissions de rôles et des versements spontanés.

Le fichier annuel Résumé Général des Rôles (RGR), état statistique « 1913 », est également constitué à partir des éléments saisis dans COROL. Cet état est diffusé notamment à la Cour des comptes, l'Insee, la direction du budget, la direction générale des collectivités locales, la direction générale du trésor et à certains bureaux de l'administration centrale de la DGFIP.

Les objectifs de l'ensemble des statistiques produites visent à chiffrer des dispositifs fiscaux existants ou à mettre en œuvre, évaluer les dépenses fiscales, effectuer des prévisions, produire des statistiques à destination du grand public et répondre à des demandes particulières d'autres administrations ou du public dans le cadre de travaux à façon.

En matière de recouvrement, d'émissions de rôles d'imposition et de versements spontanés s'ajoute également un objectif de suivi conjoncturel.

4.2.2 Travaux de maîtrise d'ouvrage

Le bureau GF-3C assure d'importants travaux de maîtrise d'ouvrage.

En matière de fiscalité professionnelle, le bureau des études statistiques en matière fiscale est le maître d'ouvrage de l'ensemble des bases de données fiscales.

En matière de fiscalité des particuliers, il est le maître d'ouvrage du fichier ISF enrichi de données issues du fichier Pote, de l'état 1507 M, du fichier des donations issues de Moorea, du fichier des

successions issues de Moorea, du fichier des successions issu de la « collecte successions » – dont la collecte n'est plus mise en œuvre depuis 2013 –, du fichier CFE et du fichier par redevable des bordereaux de liquidation de la CVAE en matière de fiscalité directe locale.

Il est également le maître d'ouvrage des fichiers « Thins », « PFIL98 », de taxe d'habitation dits « format 3 » et « format 4 », et se charge des aspects juridiques liés à leur transmission.

Le fichier Thins est produit par la DGFIP, à l'usage de l'Insee, notamment pour le calcul des populations légales.

Le fichier PFIL98 est produit par la DGFIP, à l'usage du SOeS, pour constituer le fichier FiloCom.

Le fichier « format 3 » est un fichier nominatif contenant notamment les noms et prénoms de l'occupant ainsi que des renseignements sur les locaux imposables à la taxe d'habitation. Le fichier « format 4 » comporte pratiquement toutes les informations figurant sur le fichier nominatif mais a été expurgé des éléments permettant l'identification directe des individus (notamment les nom et prénom de l'occupant). Ces deux fichiers sont communiqués aux communes et aux établissements de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre, à leur demande.

Enfin, il réalise la maîtrise d'ouvrage de l'application COROL décrite supra.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le bureau des études statistiques en matière fiscale met à disposition de l'Insee et des SSM de nombreuses données fiscales, ce qui permet en contrepartie d'alléger la collecte statistique effectuée auprès des entreprises.

Il s'agit notamment de données issues :

- des déclarations de résultats ;
- des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée ;
- des données d'actionnariat et de participation figurant dans les déclarations fiscales ;
- des déclarations des redevables de la taxe sur les surfaces commerciales ;
- des déclarations n° 2083 relatives aux investissements réalisés dans un département ou une collectivité d'Outre-Mer ;
- des déclarations annuelles de salaires concernant les salariés relevant des régimes particuliers ou spéciaux de sécurité sociale et les allocataires d'assurance chômage ainsi que des déclarations d'indemnités journalières de maladie, de maternité et de pensions d'invalidité ;
- du fichier MVC-CICE.

Le bureau GF-3C apporte sa contribution à la rédaction de la publication annuelle de l'Insee « Insee références » sur les entreprises en France.

De fait, il participe indirectement mais de multiples façons au processus d'allègement de la charge statistique des entreprises.